DATE : 25 juin 2026

PREMIER APPEL
À CANDIDATURES À UNE FONCTION DE DIRECTEUR/TRICE
DANS UNE ÉCOLE SECONDAIRE ARTISTIQUE A HORAIRE RÉDUIT

Coordonnées du P.O. :
Nom : Administration communale d'Auderghem
Adresse : Rue Emile Idiers, 12 – 1160 Auderghem
Adresse électronique : enseignement@auderghem.brussels

Coordonnées de l'école :
Nom : Académie communale de Musique et des Arts de la Parole « Franz Constant » d'Auderghem
Adresse : Rue des Ecoliers, 7 – 1160 Auderghem
Site web : https://www.academie-auderghem.be/

Date présumée d'entrée en fonction : 1/12/2026

Caractéristiques de l'école :

L'académie communale d'Auderghem fait partie du réseau des 111 académies de l'ESAHR subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Deux domaines y sont organisés : celui de la Musique et celui des Arts de la Parole et du Théâtre.
Les cours sont donnés dans le bâtiment principal se trouvant au Centre Scolaire du Souverain (rue des Ecoliers) ainsi que dans trois autres écoles fondamentales : le Centre Scolaire du Blankedelle (Avenue Van Horenbeeck), le Centre Scolaire du Pré des Agneaux (Place Pinoy) et le Centre Scolaire Les Marronniers (Chaussée de Wavre).
L'académie a été créée en 1920 et compte aujourd'hui environ 1250 élèves dont le quart est inscrit dans le domaine des Arts de la Parole.
L'équipe de direction est composée d'une directrice et d'une direction adjointe.

Nature de l'emploi :

~~O emploi définitivement vacant ;~~
~~O emploi temporairement vacant durée présumée du remplacement : ….. (à compléter) et motif du remplacement : …….. (à compléter) ;~~
■ emploi temporairement vacant dont le PO présume qu'il deviendra définitivement vacant à terme (appel mixte).

Les dossiers de candidature doivent être envoyés, au plus tard le 9 octobre 2026, soit :
. par recommandé ou déposés contre accusé de réception ;
. par envoi électronique avec accusé de réception à l'adresse du P.O.(reprise en page 1).

Le dossier sera adressé à l'attention de :
Monsieur Gaetano TERMINE, Chef du service Enseignement
Rue Emile Idiers, 12 (4e étage)
1160 Auderghem

Le dossier de candidature comportera :
. Un CV
. Une lettre de motivation
. Un extrait de casier judiciaire (modèle 2)
. Les copies des diplômes

Le cas échéant, une copie des attestations de réussite obtenues dans le cadre de la formation spécifique sera jointe à l'acte de candidature.

Coordonnées des personnes de contact auprès desquelles des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Monsieur Gaetano Termine (02/676.48.24) gtermine@auderghem.brussels

Destinataires de l'appel :

~~O les membres du personnel exerçant leurs fonctions au sein du pouvoir organisateur ;~~
■ toute personne remplissant les conditions d'accès à la fonction.

Annexes :
- Annexe 1 : Conditions d'accès à la fonction
- Annexe 2 : Profil de fonction établi par le Pouvoir organisateur
- Annexe 3 : Projet Pédagogique et Artistique de l'académie

Annexe 1. Conditions d'accès à la fonction

<u>Les conditions légales d'accès à la fonction</u> sont :

Il s'agit d'un <u>premier appel</u> :

1° être porteur d'un titre du niveau supérieur du 1er degré au moins[1] ;
2° être porteur d'un titre pédagogique[2] ;
3° compter une ancienneté de service de trois ans au sein de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française ;
4° avoir répondu à l'appel à candidatures.

Les candidat.e.s reconnu.e.s comme éligibles à une fonction de directeur par la Commission de valorisation[3] de l'expérience dans l'enseignement ne sont pas concernés par les conditions précitées mais par les conditions suivantes :
1° Jouir des droits civils et politiques
2° Satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique ;
3° Être de conduite irréprochable ;
4° Satisfaire aux lois sur la milice ;
5° avoir répondu à l'appel à candidatures.

~~**O Il s'agit d'un <u>second appel</u> et le PO n'a pas reçu de candidature valable après un premier appel** (la condition d'ancienneté de 3 ans n'est plus à remplir) :~~
~~1° Jouir des droits civils et politiques~~
~~2° Satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique;~~
~~3° Être de conduite irréprochable;~~
~~4° Satisfaire aux lois sur la milice;~~
~~5° être porteur d'un titre du niveau supérieur du 1er degré au moins[5] ;~~
~~6° être porteur d'un titre pédagogique[6] ;~~
~~7° avoir répondu à l'appel à candidatures.~~

[1] Dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, les membres du personnel enseignant des disciplines pour lesquelles n'existe pas de formation délivrant un titre de niveau supérieur du 1er degré, peuvent se voir confier l'exercice de de la fonction de directeur adjoint pour autant qu'ils soient porteurs d'un des titres visés aux articles 105 à 108 point a) ou b) du décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française.
[2] Constituant un titre de capacité tel que défini à l'article 100 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et directrices dans l'enseignement.
[3] Commission visée à l'article 29 du décret du 2 février 2007 Commission visée à l'article 29 du décret du 2 février 2007

Annexe 2. Profil de fonction

Le présent profil est établi en fonction des missions dévolues à la direction par la législation en vigueur (décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné, décret du 2 février 2007 relatif au statut des directeurs et décret du 02 juin 1998 organisant l'enseignement artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française). Il a été approuvé par le Pouvoir Organisateur, après consultation de la COPALOC :

Les responsabilités essentielles attendues de la direction de l'académie sont :

1° production de sens :

La direction explicite régulièrement aux acteurs de l'école quelles sont les valeurs sur lesquelles se fonde l'action pédagogique et éducative, développée au service des élèves, dans le cadre du projet du pouvoir organisateur et donne ainsi du sens à l'action collective et aux actions individuelles, en référence à ces valeurs ainsi qu'aux missions prioritaires et particulières du système éducatif de la Communauté française et aux finalités de l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit ;

2° pilotage stratégique et opérationnel global de l'académie :

La direction est garante des projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur et du projet pédagogique et artistique de l'établissement, définis dans le respect des finalités de cet enseignement ;

3° pilotage des actions et des projets pédagogiques :

1. La direction garantit le soutien et l'accompagnement du parcours scolaire de chacun des élèves et leur orientation positive ;
2. La direction favorise un leadership pédagogique partagé ; le directeur assure le pilotage pédagogique de l'établissement ;

4° gestion des ressources et des relations humaines :

1. La direction organise les services de l'ensemble des membres du personnel, coordonne leur travail, fixe les objectifs dans le cadre de leurs compétences et des textes qui régissent leur fonction. Il.elle assume, en particulier, la responsabilité pédagogique et

administrative de décider des horaires et attributions des membres du personnel ;
2. La direction collabore avec le pouvoir organisateur pour construire, une équipe éducative et enseignante centrée sur l'élève, son développement et ses apprentissages ;
3. La direction soutient le développement professionnel des membres du personnel ;
4. La direction accompagne les équipes éducatives dans les innovations qu'elles mettent en œuvre et le changement ;
5. La direction veille à l'accueil et à l'intégration des nouveaux membres du personnel ainsi qu'à l'accompagnement des personnels en difficulté ;
6. La direction veille, le cas échéant, à la bonne organisation des organes locaux de concertation sociale légaux et conventionnels ;
7. La direction représente le pouvoir organisateur auprès des Services du Gouvernement ;
8. La direction peut nouer des contacts avec le monde économique et socioculturel local de même qu'avec des organismes de protection de la jeunesse, d'aide à l'enfance et d'aide à la jeunesse ;

5° communication interne et externe :

La direction recueille et fait circuler de l'information en la formulant de manière adaptée et au moyen des dispositifs adéquats à l'attention, respectivement, du Pouvoir organisateur, des membres du personnel, des élèves/étudiants, et s'il échet, des parents et des agents du Centre psycho-médico-social, ainsi qu'en tant qu'interface, avec les partenaires et interlocuteurs extérieurs.

6° gestion administrative, financière et matérielle de l'établissement :

1. La direction veille au respect des dispositions légales et règlementaires ;
2. La direction assure la gestion du budget pour lequel il a reçu délégation, en vue de parvenir à un fonctionnement optimal de l'école et à la réalisation de ses objectifs ;

7° planification et gestion active de son propre développement professionnel :

1. La direction s'enrichit continuellement de nouvelles idées, compétences et connaissances ;
2. La direction a des entretiens de fonctionnement réguliers avec le pouvoir organisateur ou les délégués de celui-ci, en référence sa lettre de mission et son auto-évaluation.

Conditions complémentaires fixées par le PO

Constitue un atout pour occuper le poste de directeur adjoint :
- Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur artistique,
- Être porteur d'une attestation de réussite de la formation initiale des directeurs (FID),

La liste des compétences comportementales et techniques attendues :

1° Les compétences comportementales

	Niveau de maîtrise à l'entrée en fonction	Niveau de maîtrise en cours de carrière
Faire preuve de cohérence dans ses principes, ses valeurs et son comportement, avoir le sens de l'intérêt général et respecter la dignité de la fonction.	C	D
Être capable de fédérer des équipes autour de projets communs et de gérer des projets collectifs.	C	D
Être capable d'accompagner le changement.	C	D
Être capable de prendre des décisions et de s'y tenir après avoir instruit la question à trancher et/ou au terme d'un processus participatif.	C	D
Avoir une capacité d'observation objective et d'analyse du fonctionnement de son école en vue, le cas échéant, de dégager des pistes d'action alternatives.	C	D
Avoir le sens de l'écoute et de la communication ; être capable de manifester de l'empathie, de l'enthousiasme et de la reconnaissance.	C	D
Être capable de déléguer.	C	D
Être capable de prioriser les actions à mener.	C	D
Savoir échanger, négocier et convaincre dans le respect de ses interlocuteurs	C	D
Maîtriser les techniques de la communication tant orale qu'écrite.	C	D

Savoir prendre du recul par rapport aux événements et prioriser ses propres activités.	B	D
Savoir penser de manière innovante en apportant des idées novatrices et créatives.	B	D
Faire preuve de maîtrise de soi, savoir gérer son stress et ses émotions.	C	D
Être capable d'observer le devoir de réserve.	C	D

2° Les compétences techniques

	Niveau de maîtrise à l'entrée en fonction	Niveau de maîtrise en cours de carrière
Avoir la capacité de lire et comprendre un texte juridique.	C	D
Disposer de compétences pédagogiques et montrer un intérêt pour la recherche en éducation adaptée au niveau d'enseignement concerné.	C	D
Disposer de compétences artistiques et manifester un intérêt pour les différents domaines organisés	D	D
Être capable de gérer des réunions.	C	D
Être capable de gérer des conflits.	C	D
Être capable de piloter l'implémentation du numérique dans les dispositifs d'enseignement et de gouvernance, dans le cadre du développement de l'environnement numérique de son établissement et de l'enseignement en Communauté française ainsi que pouvoir utiliser les outils informatiques de base.	B	D

Légende des niveaux de maîtrise des compétences

Niveau de maîtrise A : aptitude à acquérir la compétence
Niveau de maîtrise B : élémentaire
Niveau de maîtrise C : intermédiaire
Niveau de maîtrise D : avancé

Critères de sélection et pondération

La sélection des candidat.e.s se fonde sur le profil de fonction ci-dessus et, plus particulièrement, sur l'évaluation des compétences techniques et comportementales, assorties d'indicateurs de maîtrise et leur compatibilité

avec le projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur ainsi que dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit avec le projet pédagogique et artistique de l'établissement.

La commission de sélection est composée de l'Échevine de l'Enseignement, du Chef du service Enseignement, d'au moins un membre disposant d'une expertise pédagogique et d'au moins un membre extérieur au pouvoir organisateur ayant une expérience en ressources humaines et en matière de sélection du personnel.

La commission de sélection peut opérer un tri des candidatures sur dossier, lorsqu'un.e candidat.e n'a pas répondu de manière conforme à l'appel et/ou n'est pas dans les conditions d'accès à la fonction, et n'entendre que les candidats retenus à la suite de cette sélection.

Au terme des auditions, la commission de sélection établit un rapport classant les candidat.e.s et fournissant toutes informations utiles au pouvoir organisateur.

Critères :

Les candidat.e.s doivent :

- Avoir répondu à l'appel de manière conforme et être dans les conditions d'accès à la fonction ;
- Obtenir la mention 50% minimum lors de l'épreuve écrite ;
- Obtenir la mention 50% minimum lors de l'épreuve orale.

Epreuve écrite :

Cette épreuve sera composée de questions portant sur la capacité du.de la candidat.e à mettre en pratique les compétences décrites dans le profil de fonction, sur les compétences rédactionnelles et orthographiques, comportementales et techniques, juridiques, relationnelles, de communication, de gestion, de gestion administrative.

Epreuve orale :

Le.la candidat.e sera amené.e à se présenter et à mettre en évidence ses motivations pour le poste à pourvoir.

Il.Elle devra être capable de démontrer qu'il.elle dispose des compétences nécessaires à l'exercice de la fonction.

Les membres de la commission de sélection seront amenés à poser des questions, à solliciter une explication, à débattre avec le candidat sur les réponses apportées lors de l'épreuve écrite, entre autres.

Tous les membres ont une voix délibérative.

ACADÉMIE
COMMUNALE
AUDERGHEM
MUSIQUE & PAROLE

Janvier 2019

Projet pédagogique et artistique d'établissement

www.academie-auderghem.be

Académie Communale « Franz Constant » d'Auderghem - Musique et Arts de la Parole • Rue des Ecoliers 7 • B-1160 Bruxelles • info@academie-auderghem.be • T. : +32 (0)2 673 54 98

Projet pédagogique et artistique d'établissement

Introduction

Le ***Pacte d'Excellence*** est aujourd'hui en construction. Celui-ci impactera plusieurs réseaux et niveaux d'enseignement, du maternel au secondaire et, nous l'espérons de tout cœur, le nôtre – l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (l'ESAHR) – car nous sommes persuadés que celui-ci a une place prépondérante à prendre dans la réforme du système éducatif de nos enfants. C'est dans cet esprit que se situe notre projet artistique et pédagogique pour ces toutes prochaines années.

L***'article 3 du décret du 2 juin 1998*** organisant notre réseau d'enseignement définit les finalités de celui-ci : concourir à l'épanouissement de nos élèves en les amenant à découvrir et à s'approprier la culture, le langage et la pratique artistiques, les conduire à l'autonomie et à la faculté créatrice personnelle, ceci dans l'exigence d'une formation devant permettre aux élèves qui le souhaitent d'accéder dans les meilleures conditions à l'enseignement artistique de niveau supérieur.

Enfin, notre projet pédagogique et artistique porte en lui les valeurs véhiculées par le ***Projet éducatif de l'enseignement communal de la commune d'Auderghem*** qui cible principalement la citoyenneté responsable, le respect des droits de l'enfant, la maîtrise des compétences de base et l'égalité des chances.
Dans la ligne directe de celui-ci, nous souhaitons encourager nos élèves, par la découverte et la pratique d'une activité artistique, à activement participer à la construction d'une société solidaire et démocratique. Nous concevons notre académie comme un lieu de rencontre, riche et multiple, privilégiant l'épanouissement personnel, la confiance en soi, la socialisation, l'autonomie, le sens des responsabilités, la liberté, l'efficacité, la créativité, la curiosité d'esprit, l'esprit critique.

- NOUS ALLONS PROPOSER À NOTRE ADMINISTRATION COMMUNALE D'AMÉNAGER UNE PARTIE DU VASTE PRÉAU DE NOTRE ACADÉMIE EN UN LIEU D'OUVERTURE ET D'ÉCHANGE BAIGNÉ PAR LES SONS QUI S'ECHAPPENT DES SALLES DE COURS ATTENANTES.

Notre académie au sein de la commune d'Auderghem

Auderghem est l'une des 17 communes de la région bruxelloise à proposer un enseignement artistique dans le cadre de l'ESAHR. Vu la proximité géographique propre à notre région, près de 40% de nos élèves proviennent d'une autre commune de la région bruxelloise et certains projets plus pointus en attirent de plus loin encore. Notre population est majoritairement féminine (+/- 65%) et majoritairement âgée de moins de 18 ans (75%).
Notre administration communale met prioritairement à notre disposition un auditorium de 120 places, des locaux de cours parfaitement adaptés à notre activité artistique et un matériel technique et instrumental de premier plan : c'est incontestablement un atout important pour nos

50 enseignants et quelques, qui travaillent avec plus de 1050 élèves dans le domaine de la Musique et plus de 350 élèves dans le domaine des Arts de la Parole.

Notre académie, ses valeurs, ses fondements

À travers ses deux domaines d'activité – le domaine de la Musique et le domaine des Arts de la Parole – l'académie d'Auderghem propose à ses élèves de vivre l'expression artistique en ce qu'elle nous connecte au monde, là où notre société a un urgent besoin de solidarité, de partage, d'émerveillement, de joie : nous nous donnons comme mission d'y contribuer !
Et parce que nous sommes persuadés que la pratique d'un art conduit vers ce mieux-être en s'ouvrant aux autres et au monde extérieur, notre enseignement se veut un moment privilégié de voyage musical ou littéraire qui épanouisse la personne au travers de l'écoute, de la communication, de la rencontre entre les êtres et les idées.
Au-delà des « apprentissages », nous avons toujours à l'esprit les valeurs humanistes qui les animent :

- Nous sommes soucieux d'offrir à nos élèves le cursus le plus cohérent possible, au cours duquel ils découvrent le plaisir de jouer avec les sons, les rythmes et les mots, de créer ou d'interpréter une œuvre musicale, un texte poétique ou dramatique, de transmettre une pensée, un vécu, une émotion, de vivre ensemble des moments artistiques d'exception.
- Nous sommes attentifs à trouver un juste milieu entre les aspects individuels et collectifs du travail, qui équilibrent ainsi les moments d'écoute critique et de performance artistique.
- Nous incitons nos élèves à allier à tout moment, jeu, plaisir, solidarité, ouverture, curiosité, exigence et rigueur.
- Nous invitons nos élèves à aller vers les autres disciplines de notre académie, et au cours des auditions et spectacles, associons régulièrement musiciens et comédiens dans notre démarche artistique.
- Nous offrons à nos élèves la possibilité de tirer – rapidement – parti des apprentissages et des progrès réalisés dans des prestations régulières au cours des auditions, des spectacles et des évaluations qui jalonnent l'année scolaire et, régulièrement, en collaboration avec d'autres académies francophones ou néerlandophones. Cette pratique artistique, dès que possible, nous parait faire partie intégrante de leur formation artistique.

 - Les occasions de jouer devant un public au sein de l'academie ne manquent pas, c'est pour nous une necessite :
 - Auditions de classe, avec ou sans la presence des parents.
 - **Passerelles** entre les deux domaines (Parole et Musique) avec prestations a la cle.
 - Deux semaines au cours de chacune desquelles ont lieu une quinzaine de concerts-spectacles pluridisciplinaires d'eleves musiciens et comediens, dans l'auditorium de l'academie : ce sont nos deux **« semaines Acajou'e »**, l'une avant les vacances d'hiver, l'autre avant les vacances de printemps.
 - Notre **« soiree Creations »** qui, chaque annee, regroupe eleves et professeurs qui presentent leurs creations personnelles.
 - Des examens publics et pluridisciplinaires en fin de filiere (Formation ou Qualification).
 - Des **recitals de fin d'etudes** pour les eleves les plus solides.
 - Journee **« ACADEMIX »** des academies francophones et neerlandophones, a Flagey.

- Les **inter-academies de flute traversiere** entre academies d'Etterbeek, de WSL, d'Ixelles et d'Auderghem.

- Nous investissons regulierement des lieux emblematiques de la commune d'Auderghem a differentes occasions :
 - Le Rouge-Cloitre : fetes de la Musique au mois de juin.
 - Le Centre Culturel : concert de la classe de Chanson française au mois de juin.
 - Les eglises Ste-Anne et du Blankedelle : concerts d'ensembles vocaux et instrumentaux.
 - Le domaine du Val Duchesse et sa chapelle Ste-Anne.

Notre académie, ses axes pédagogiques et artistiques prioritaires dans les prochaines années

Les formations et filières préparatoires collectives, entre 5 et 7 ans

Nous souhaitons continuer à promouvoir notre filière préparatoire en cours collectifs, destinée à des enfants de 5 à 7 ans, dans le domaine de la Musique (avec comme fil rouge la découverte des fondamentaux d'un ensemble vocal) et dans notre domaine des Arts de la Parole (premiers pas dans l'écoute de l'autre et la prise de parole spontanée puis adressée au groupe, voire au public) :

- Les ***« P'tites Fourmis – P'tites Parlottes »*** (5 et 6 ans, Musique et Parole)
- Les ***Cigales*** (6 et 7 ans, Musique)
- Les ***Babeluttes*** (6 et 7 ans, Parole)

Les cours « pluridisciplinaires », dès 7 ans

A l'instar du cours de ***Pluridisciplinaire-Parole*** (domaine des Arts de la Parole), nous souhaitons faire évoluer dans le futur le cours de ***Formation Musicale*** (domaine de la Musique) afin que ces premiers pas dans l'un et l'autre de ces domaines se rapprochent autant que possible d'un lieu « d'expérimentations et de tâtonnements » (cfr. C. Freinet). Il nous semble que ce lieu doit permettre à une 'équipe' de jeunes artistes en devenir d'aller ensemble à la rencontre – avant tout intuitive et ludique – de la voix, du rythme, de l'écoute de l'autre, de l'expression de soi, du lâcher prise, de la découverte et de la pratique du langage parlé ou chanté, voire, dès que possible, instrumental. Les élèves proposent, le professeur écoute, guide, rebondit, structure.

- Nous expérimentons, dès cette année scolaire 2018-2019, une nouvelle organisation pédagogique, fruit d'une réflexion menée par l'ensemble des professeurs du domaine de la Musique : permettre à un certain nombre d'élèves issus prioritairement de nos filières préparatoires de poursuivre leur apprentissage des fondamentaux du langage musical, pendant deux années, avec le support d'un instrument de musique. Et ce n'est qu'après ces deux années que ces élèves intégreront le cours « pluridisciplinaire » de Formation Musicale. Nous concevons cette immersion instrumentale (1 période collective, 1 période semi-collective) comme une suite de la

FILIÈRE PRÉPARATOIRE MAIS CETTE FOIS AVEC UN INSTRUMENT DE MUSIQUE COMME OUTIL DE DÉCOUVERTE ET D'EXPÉRIMENTATION.

Les formations collectives vocales et instrumentales

Le chant choral

" C'est toujours là où le chant en était la base qu'une culture musicale approfondie a pu se développer. Les instruments étaient le privilège de quelques-uns. Seule la voix humaine, instrument accessible à tous, ne coûtant rien et pourtant le plus beau de tous, peut constituer le terrain nourricier d'une culture musicale générale, touchant le plus grand nombre."

Z. KODALY "La jeunesse qui chante" 1941

Nous pensons qu'une activité chorale, de 5 à 75 ans, répond directement à plusieurs valeurs fondamentales exprimées plus haut. Elle participe puissamment à la construction sociale et musicale de chaque choriste et à son intégration dans la société. Nous continuerons donc à promouvoir nos 10 ensembles vocaux, pour tous les âges et tous les niveaux (chœurs ouverts à tous et chœurs sur auditions, dont, depuis plus de 20 ans, les *chœurs d'enfants et de jeunes de la Monnaie*).

- 5 ET 6 ANS : LES ***P'TITES FOURMIS***
- 7 ANS : LES ***CIGALES***
- DE 7 À 10 ANS : ***PICCOLA VOCE, (SUR AUDITION, chœur préparatoire de la Monnaie)***
- DE 8 À 12 ANS : LES ***ENFANTAISISTES***
- DE 10 À 13 ANS : LES ***TEENS (SUR AUDITION, chœur d'enfants de la Monnaie)***
- DE 13 À 18 ANS : LES ***SINGING SISTERS & BROTHERS***
- DE 13 À 18 ANS : LES ***BOYS (SUR AUDITION, chœur de Jeunes de la Monnaie)***
- DE 13 À 18 ANS : LES ***KIDS (SUR AUDITION, chœur de Jeunes de la Monnaie)***
- DÈS 19 ANS : LE CHŒUR MIXTE ***POLYPHONIA (SUR AUDITION)***
- DÈS 19 ANS : LE CHŒUR MIXTE ***L'ECHAPPÉE***

- EN PÉRIPHÉRIE DES DIFFÉRENTES PROPOSITIONS CHORALES, UN COURS DE **CHANSON FRANÇAISE** PERMET À UNE DOUZAINE D'ÉLÈVES D'ABORDER EN SOLO, EN DUO, EN PETIT OU PLUS GRAND GROUPE, LE RÉPERTOIRE CONTEMPORAIN DE LA CHANSON, DU MILIEU DU XXÈME SIÈCLE JUSQU'À NOS JOURS.

Les ensembles « De bouche à oreille (BAO) »

A côté de différents ensembles instrumentaux à cordes et à vent (orchestre à cordes « A l'accordage », l'ensemble « A tout vent », la fanfare, le groupe rock, …), qui sont l'occasion pour nos élèves de rapidement pratiquer leur instrument au sein d'un collectif motivant, il faut noter une organisation particulière : **les ensembles BAO**. Nous développons depuis 2001 une pratique instrumentale collective sans partition, permettant à ces élèves d'expérimenter, principalement à travers les musiques traditionnelles, les mécanismes de la transmission orale et les vertus d'une oreille musicale bien formée. Les différents groupes ainsi constitués – aujourd'hui les ensembles BAO 5 et 6 – travaillent ensemble dans la durée (+/- 6 ans), ce qui leur permet, à travers la musique, de former des groupes humainement soudés et complices.

- LES ENSEMBLES BAOS ONT ENREGISTRÉ PLUSIEURS CDS.
- ILS SE PRODUISENT RÉGULIÈREMENT EN CONCERT, SEULS OU EN COLLABORATION AVEC NOS ENSEMBLES VOCAUX OU AVEC DES ENSEMBLES D'AUTRES ACADÉMIES, ÉGALEMENT EN TOURNÉE (GRÈCE, ITALIE, PAYS-BAS).

Les formations spécifiques : la formation instrumentale et vocale (domaine de la Musique), la formation à l'Interprétation en Déclamation et en Art dramatique (domaine des Arts de la Parole)

Nous concevons ces différentes disciplines comme des lieux de formation davantage ciblés sur une analyse plus précise du discours, du jeu musical ou parlé, sur la maîtrise technique de l'élève, sur le développement de la lecture instrumentale ou vocale, ceci en abordant un répertoire de plus en plus exigeant. Toutes les compétences acquises dans les filières initiales (préparatoires ou pluridisciplinaires) pourront alors donner leur pleine mesure, dans la rigueur et l'exigence d'un indispensable entraînement régulier de l'élève à domicile.

Professeurs, élèves et parents : une équipe !

L'académie d'Auderghem dispose d'une équipe de professeurs particulièrement soudée et investie dans son projet pédagogique. Elle participe aux différentes formations continuées organisées par le CECP. Nos professeurs sont toujours prêts à questionner leur travail et leur méthodologie : comment motiver nos élèves à investir du temps à domicile pour leur indispensable travail individuel en marge de leur cours ? Comment les responsabiliser ? Comment les amener à adopter un regard critique sur leur investissement artistique ? Comment intégrer davantage les parents dans le processus d'apprentissage de leurs enfants ? Comment les convaincre que le travail régulier à domicile de leur enfant est indispensable pour pouvoir répondre aux exigences de notre formation ? Comment améliorer la communication avec les « grands élèves » et bien entendu avec les parents quant au suivi des différentes formes d'évaluation formative de leurs enfants ?
Nous souhaitons explorer plusieurs voies – certaines sont déjà empruntées par certains professeurs – qui pourraient répondre à nos questionnements :

- À PARTIR DE CETTE RENTRÉE 2018-2019, EST MIS EN PLACE POUR CHAQUE ÉLÈVE UN SYSTÈME D'AUTO-ÉVALUATION, EN RELATION ÉTROITE AVEC SON PROFESSEUR. CE REGARD CRITIQUE PORTÉ PAR CHAQUE ÉLÈVE SUR SON TRAVAIL, SON INVESTISSEMENT, SON PLAISIR, SES DIFFICULTÉS, LES COMPÉTENCES ACQUISES OU EN DEVENIR, DEVRAIT, NOUS EN SOMMES CONVAINCUS, PERMETTRE UNE PRISE DE CONSCIENCE SALUTAIRE TANT POUR L'ÉLÈVE QUE POUR SON PROFESSEUR. DEUX COURS (OU PLUS) SUR L'ANNÉE SERAIENT CONSACRÉS À UN MOMENT D'ÉCHANGE ENTRE LE PROFESSEUR ET CHACUN DE SES ÉLÈVES AU COURS DUQUEL ILS POURRONT ENSEMBLE DÉCRYPTER LA FAÇON DONT ÉVOLUE L'ÉLÈVE DANS SA DISCIPLINE ET PARTANT, ENVISAGER LES APPRENTISSAGES À VENIR. CES MOMENTS SE FERONT SUR BASE D'UN DOCUMENT D'AUTO-ÉVALUATION.
- NOUS COMPTONS ORGANISER DAVANTAGE DE CLASSES OUVERTES OÙ LES PARENTS, INVITÉS OU NON À « TESTER » CERTAINS EXERCICES, POURRONT SE RENDRE COMPTE DU TRAVAIL EFFECTUÉ PAR LEURS ENFANTS LORS D'UN COURS NORMAL ET PAS SEULEMENT EN SITUATION DE PRESTATION PUBLIQUE.

- Nous travaillons à rendre l'intégralité du cursus de l'élève plus clair, plus lisible, tant pour l'élève que pour ses parents. Qu'il y ait une vraie prise de conscience de leur part du chemin à parcourir pour accéder à un début de maîtrise au niveau de l'expression et de la technique, et ainsi, donner à l'élève, l'envie de se dépasser.
- Une fiche d'évaluation sous un format électronique nous semble la mieux adaptée à un mode de fonctionnement dans la mesure où nous ne voyons qu'une ou deux fois un élève par semaine. Nous adoptons dès cette année scolaire un nouveau logiciel administratif qui nous permettra à terme d'encoder d'une manière claire et facilement consultable par nos élèves et leurs parents, différents types d'évaluations formatives et certificatives.

Notre engagement social, politique – au sens premier du terme

Nous continuerons, dans les prochaines années, à nous connecter aux hommes et aux femmes qui souffrent, qui militent, qui luttent car nous pensons que l'expression artistique possède cette capacité et cette force infinies à soutenir, encourager, faire entendre, mettre en avant …

- Concert annuel « Amnesty International » : concert de professeurs.
- En 2017-2018 : concerts de soutien aux enfants des rues à Goma et action solidaire pour les migrants.
- En 2018-2019 : concerts de soutien à un projet socio-culturel au Venezuela.

Conclusion

Ce projet artistique et pédagogique, notre « feuille de route » pour ces quatre ou cinq prochaines années, indique que notre école est en perpétuel mouvement, à l'écoute des besoins de notre société sans oublier les valeurs fondatrices de notre Culture.
« Résister et s'adapter » disait Henri Pousseur : au-delà de vaines batailles entre conformisme et modernité, ayons cette philosophie bien présente chaque jour au niveau de notre pédagogie et de nos objectifs d'éducation.

Serge Clément

Directeur